

Inscription Révocation / Résiliation Modification

Valable dès le _____ Valable jusqu'au _____ ou jusqu'à révocation/résiliation

Le présent ordre s'applique à l'association suivante

(veuillez indiquer le nom complet de l'association ainsi que le nom utilisé pour l'adressage)

Nom de l'association _____

Nom utilisé _____

NPA, localité _____

Numéro de débiteur _____ N° ZDL _____

Adresse pour la distribution / la réexpédition

Ancienne¹⁾

Société Monsieur Madame

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

Case postale _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

L'adresse pour la distribution/la réexpédition peut-elle être communiquée à des tiers? Oui Non

Nouvelle

Société Monsieur Madame

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

Case postale _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

Adresse de la personne de contact²⁾ (membre du bureau disposant du droit de signature)

Ancienne¹⁾

Identique à l'adresse ci-dessus

Différente:

Société Monsieur Madame

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

Case postale _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

Nouvelle

Identique à l'adresse ci-dessus

Différente:

Société Monsieur Madame

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

Case postale _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

Le donneur d'ordre prend acte du fait, et l'accepte, que l'utilisation de la prestation «Adresse d'association» est soumise aux conditions suivantes:

1. L'adressage comporte deux lignes d'adresse ou éléments distinctifs: le nom complet de l'association et le numéro postal d'acheminement de base. Exemples³⁾:

1^{er} exemple

Organisation des élèves de la commune OEC
2735 Malleray

2^e exemple

Association CDB
1000 Lausanne

3^e exemple

Club de tennis de table de Versoix
1290 Versoix

2. Le courrier envoyé à l'association sera réexpédié à l'adresse de distribution ou de réexpédition. Toute modification ou résiliation de l'ordre devra être effectuée par écrit au moyen du formulaire ad hoc.

3. Les associations disposant d'une case postale ou d'une adresse secondaire (à une case postale) n'ont pas besoin de recourir à la prestation «Adresse d'association».

4. Les frais sont facturés sur la base du tarif en vigueur. Les années entamées sont entièrement facturées (pas de remboursement au pro rata temporis). L'adresse de facturation est l'«adresse d'association».

5. Cette prestation est réservée aux associations. La forme juridique devra être établie par la production d'une copie des statuts. Sont considérées comme des associations les organisations corporatives visées aux articles 60 et suivants du CCS.

6. Pour le surplus, les «Conditions générales Prestations du service postal» s'appliquent dans leur version la plus récente.

Le donneur d'ordre a déposé une copie des statuts de l'association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Oui⁴⁾ Non (à remplir par la Poste)

Une copie du procès-verbal de la dernière assemblée principale/annuelle/générale atteste que le donneur d'ordre est membre du bureau de l'association. Oui⁴⁾ Non (à remplir par la Poste)

Le donneur d'ordre certifie être autorisé à représenter l'association ou être membre du bureau de celle-ci. Il a justifié de cette qualité en produisant le procès-verbal de la dernière assemblée principale/annuelle/générale. Il confirme également accepter les conditions énumérées ci-dessus et avoir reçu un exemplaire des plus récentes «Conditions générales Prestations du service postal».

Remarques _____

Lieu, date _____ Signature du client _____



¹⁾ A ne remplir que si l'adresse de l'association est modifiée ou résiliée

²⁾ A remplir si l'adresse diffère de l'adresse de distribution

³⁾ Fictifs

⁴⁾ Le document mentionné doit être présenté

Identification

Client(e) connu(e) personnellement Pièce d'identité présentée: CI Permis de conduire Autre _____

N° _____

établie au nom de _____

à _____

par _____

le _____

Date _____ Signature du personnel de l'office de dépôt _____

Saisie ZDL

Code de lieu de l'office de distribution _____

Ordre enregistré dans ZDL:

Date _____ Signature du personnel de saisie ZDL _____